



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET  
DE LA LÉGALITÉ**

Clermont-Ferrand, le **04 AOUT 2021**

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Madame la Présidente de l'association des  
Maires du Puy-de-Dôme

Monsieur le Président de l'association  
départementale des Maires ruraux

*(en communication à Messieurs les Sous-Préfets)*

**OBJET :** dématérialisation de la demande d'accès à la nationalité française par décret  
**P.J :** 2

Dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives des usagers étrangers, la plateforme interdépartementale des naturalisations de Clermont-Ferrand, compétente pour les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, a été retenue comme site d'expérimentation de la dématérialisation de la demande d'accès à la nationalité française par décret.

Pour votre information, je vous transmets un communiqué de presse qui présente le dispositif et les adresses utiles ainsi qu'un flyer à destination des usagers.

Vous pouvez, bien évidemment, mettre ce flyer à disposition des usagers dans vos espaces d'accueil.

Je vous précise, par ailleurs, que la dématérialisation des demandes de naturalisation par déclaration est prévue pour l'année 2023.

Le Préfet,

Philippe CHOPIN